

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation  
01/10/2021Date Affichage  
01/10/2021Nombres de membres en exercice : 11  
Nombres de membres Présents : 8  
Nombres de membre Absents : 3  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de votants : 10

Séance du 7 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J., DOMINGO J.D, LAUBRAY. J, MIRAN P, PICHEYRE V, VAILLS S.

Absents excusés : BADIE F., PUJOL D. DABOUIS N.,

Procurations : BADIE F. à BRILLARD M., DABOUIS N. à PICHEYRE V..

**Objet de la Délibération :****REDEVANCE D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC -TERRASSE COMMERCIALES**

Pour faire face aux conséquences de l'épidémie de la Covid-19 sur le tissu économique, la commune de Formiguères, dès 2020, a mis en place des mesures d'aides pour soutenir les entreprises particulièrement affectées par le ralentissement de leur activité. Les exonérations d'occupation du domaine public pour les terrasses commerciales avaient déjà été approuvées par les Conseils Municipaux en 2020.

La durée de la crise sanitaire et les nouvelles mesures de restrictions décidées par l'État en 2021 appellent de nouvelles mesures de soutien au tissu économique local.

- Exonération de redevance d'occupations commerciales du domaine public et d'extension temporaire:

Il est proposé de reconduire le dispositif instauré en 2020 permettant aux établissements des secteurs « Cafés, bars, brasseries, tabac presse » d'étendre ou de créer une terrasse de façon temporaire et gratuite, pour l'année 2021 afin de prendre en considération les contraintes d'accueil de leur clientèle liées aux règles de distanciation - physique et à l'impossibilité d'exploiter l'intérieur de leurs locaux avant au moins le 9 juin 2021.

L'autorisation de création ou d'extension à titre temporaire et gratuit sera conditionnée au respect des règles de sécurité s'appliquant aux occupations du domaine public. La gratuité sera accordée sous ces conditions aux demandeurs sollicitant la création d'une terrasse nouvelle, à ceux ayant bénéficié d'une autorisation de créer une terrasse dans le cadre du dispositif exceptionnel mis en place en 2020 et à ceux sollicitant une extension de terrasse.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux de solliciter l'approbation sur l'application du Conseil Municipal de ces mesures d'exonération ainsi que sur la gratuité des extensions et créations temporaires de terrasses qui seront autorisées sous conditions d'une demande écrites ou orales.

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2333-7, L.2333-9, L.2333-10 et L.2333-12

- Le décret n° 2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

2021-D100

Envoyé en préfecture le 12/10/2021  
Reçu en préfecture le 12/10/2021  
Affiché le   
ID : 066-216600825-20211007-2021\_D100-DE

- L'arrêté préfectoral 2021-03-20-01 du 20 mars 2021 portant prescriptions de mesures générales pour lutter contre l'épidémie de COVID-19 dans le département des Pyrénées Orientales.

**CONSIDERANT :**

- Que l'épidémie de COVID-19 impacte fortement et durablement le tissu économique local,
- Que la commune de Formiguères souhaite reconduire le dispositif d'extension et de création de terrasses temporaires et gratuites, pour l'année 2021, pour soutenir le secteur des cafés, bars, tabacs presse et restaurants,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- 1.- approuve les exonérations de redevance d'occupations commerciales du domaine public dans les conditions décrites ci-dessus,
- 2.- reconduit la gratuité des créations et extensions de terrasses accordées sous conditions,.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 07 Octobre 2021

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRIE DE FORMIGUERES' around the top and '(Pyrénées Orientales)' around the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a lion and a bear.

P. PETITQUEUX